

**Conseil départemental d'Indre-et-Loire.
Direction des Archives**

EXPOSITION : Quand l'histoire sculpte la mémoire

Cette exposition, a été conçue en 2012 par les Archives départementales d'Indre-et-Loire à la demande de Jean-Marie SIRGUE, comédien et directeur de la compagnie tourangelle « le Théâtre de la Fronde » qui a écrit et mis en scène une pièce de théâtre intitulée « Capitaine Le Jan ». Cette pièce inspirée de l'histoire du maquis le Coz implanté dans la région de Loches en 1944 sert de prétexte pour évoquer la problématique de **la transmission de l'histoire**. Celle-ci intervient entre un professeur à la retraite et deux de ses élèves : l'une est sensible à l'histoire par son métier de bibliothécaire. L'autre revendique son indifférence et se veut acteur de son propre destin.

L'exposition s'articule autour de trois modules : l'histoire, les Archives, la mémoire.

Le 1^{er} module intitulé HISTOIRE est composé de trois panneaux

L'histoire du maquis le COZ

Le 1^{er} panneau présente la personnalité ambiguë de Georges Dubosc, qui à son arrivée à Loches le 5 mars 1944 se présenta sous le nom de Le Coz, en se prétendant médecin et fut considéré par certains comme un chef militaire courageux et respecté.

Le 2^{ème} panneau pose la question de l'authenticité du maquis le Coz créé en juin 1944. Si l'attitude de son chef est condamnée, les actions de résistance et la sincérité de ses membres sont reconnues en 1947 par l'homologation du maquis comme « Unité Combattante de la Résistance » pour une période de 26 jours, du 9 août au 1^{er} septembre 1944.

Le 3^{ème} panneau retrace ce que fut l'affaire Le Coz.

Le 16 août 1944 : Le Coz est fêté comme le héros de la libération de Loches.

Le 4 octobre 1944 : une note d'information du préfet Robert Vivier signale « Un certain Le Coz, assassin et fusilleur ».

Le 14 Mai 1946, la presse titre « La mort pour le bandit Le Coz » qui après son jugement à Angers a été fusillé dans la cour de la prison.

Le 2ème module intitulé ARCHIVES est composé de quatre panneaux.

Les Archives : passeurs de mémoire

Le 1^{er} panneau illustre la définition des Archives, telle qu'elle figure l'article dans L.211-1 du code du patrimoine. « **Les archives désignent l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité** ». Le mot archive vient du grec *arkheia* qui désignait « le lieu où l'on conserve les documents officiels » apparenté au verbe *arkhein* qui signifie commander, utilisé dans le mot archonte, nom donné au dirigeant de la république athénienne. Les Archives sont un instantané d'un fait, d'un acte, d'une décision, ce qui en fait des témoignages bien plus dignes de confiance que les souvenirs, la tradition orale ou ce qui est écrit après coup. Leur conservation est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion que pour justifier des droits des personnes physiques et morales, publiques ou privées que pour la documentation historique de la recherche.

Le 2^{ème} panneau montre l'origine des Archives à travers l'exemple de la collecte des archives scolaires : les registres matricules et les registres d'appel journalier, à travers ces listes de noms reflètent la vie sociale des différentes époques. Les registres d'inventaires du mobilier permettent de se rendre mieux compte de l'évolution de la pédagogie.

Le 3^{ème} panneau insiste sur la conservation des Archives mais aussi sur leur nécessaire élimination, effectuée dans un cadre réglementaire par les Archives départementales.

Le 4^{ème} panneau met en avant la communicabilité des documents où il s'agit de maintenir un difficile équilibre entre **transparence et secret** ou plus exactement entre le libre accès aux informations résultant de l'activité publique et la nécessité de protéger les intérêts supérieurs de l'Etat, mais aussi la liberté individuelle de chaque citoyen.

Le 3^{ème} module intitulé MEMOIRE est composé de deux panneaux.

Le 1^{er} panneau présente la mémoire des images grâce à l'exemple de plusieurs cartes postales éditées au début du 20^{ème} siècle et de l'interprétation qui peut en être faite. Si on donne habituellement à la photographie une vertu incontestable de représentation du réel, loin de la subjectivité d'un dessinateur ou d'un graveur, c'est loin d'être le cas, car on peut ne représenter qu'une vision partielle de la réalité (cadrage), un point de vue (angle de vue), une mise en scène (création d'une réalité), ou même un trucage (photomontage).

Le 2^{ème} panneau interpelle le visiteur en lui demandant d'être acteur de la collecte de sa mémoire, par quelques conseils pratiques. La première étape de la recherche de son histoire familiale débute chez soi en rassemblant les différents documents : **ceux qui vont donner des dates** (actes d'état civil, cartes d'identité, passeports, livrets de famille), **ceux qui racontent** (livrets militaires, faire-part, actes notariés, décorations, photos, correspondances, journaux intimes), **ceux qui témoignent** (cahiers d'écoliers, diplômes, images pieuses, revues, livres de comptes).

Chaque document d'archive est donc une histoire personnelle qui s'inscrit dans une histoire collective.